

CLUB SUBAQUATIQUE DE CHATEAUROUX



Affilié FFESSM n° 27.360338 - www.subaqua-chateauroux.fr
Maison des Associations - 34, Espace Mendès France - 36000 Châteauroux

Président : Thierry NONCLERCQ ✉ president@subaqua-chateauroux.fr

SAISON
2021 – 2022
*Membre été 2021 &
Nouveau membre*

Envoi des inscriptions : Cécile Mirey - 18 rue des Remparts - 36130 DEOLS ☎ 06 69 44 36 36 ✉ licence@subaqua-chateauroux.fr

A compléter soigneusement – EN MAJUSCULE – S.V.P.

N° LICENCE si vous avez déjà été licencié FFESSM : _____ - _____ - _____

Exemple : A-11-624821 (sur votre dernière carte de licence)

Nom (suivi du nom de JF)

Prénom

Adresse

Code Postal - VILLE

Profession

Date de naissance :

Lieu de naissance :
(ville et code postal)

Tél. fixe / portable :

E-mail (lettre majuscule)

Niveau ACTUEL

Plongée : _____ Apnée : _____ NEV : _____ Pl. Sout. : _____

Autres formations

*cocher OUI ou NON
ou renseigner*

RIFAP : OUI NON **RIFAA** : OUI NON **RIFANEV** : OUI NON

NITROX : OUI NON **NITROX CONFIRMES** : OUI NON **COMBI ETANCHE** : OUI NON

TIV N° : _____ **AUTRES** : _____

Personne à prévenir en cas d'accident : (Nom, prénom, adresse et téléphone)

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant un courrier à l'attention du président. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

J'autorise le club Je n'autorise pas le club

Droit à l'image : J'autorise sans contrepartie, la publication de photos ou films sur les supports de communication du CSC (site, brochures, ...) Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui me concernent est garanti. Je pourrais donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je dispose du droit de retrait de cette photographie ou film, si je le juge utile.

J'accepte d'être photographié ou filmé Je n'accepte pas

AUTORISATION PARENTALE *âge minimum : NEV : 8 ans – PLONGEE : 14 ans – APNEE : 16 ans*

Je soussigné(e) _____ responsable légal de _____

l'autorise à pratiquer **les activités fédérales au sein du C.S.C en toute connaissance des risques encourus**

En outre, j'accepte que les responsables du club ou ses moniteurs autorisent, en mon nom, une prise en charge médicalisée vers un service approprié en cas de besoin.

A _____, le _____ Signature

(Nota : La présence d'un responsable légal est exigée pendant les séances)

COTISATIONS - TARIFS & REDUCTIONS

COTISATIONS	TARIFS
Adhésion Club 2021-2022 <i>comprend Adhésion CSC et Licence FFESSM</i>	120,00 €
Assurance Lafond <i>A choisir dans le tableau ci joint (récap tarif ci contre)</i>	
Formation Plongée/Nitrox/Nitrox confirmé <i>Sur Autorisation du Directeur Technique Jean-François Rosier pour PA20/PE40 (N2) – PA40/PE60 – N3 et Nitrox (1)</i>	
<input type="checkbox"/> Niveau 1 : 70 €	
<input type="checkbox"/> PA20 / <input type="checkbox"/> PE40 (Niveau 2) : 70 € <i>Supplément de 12 € sera demandé si 2 cartes dans l'année</i>	
<input type="checkbox"/> PA40 / <input type="checkbox"/> PE60 : 70 € <i>Supplément de 12 € sera demandé si 2 cartes dans l'année</i>	
<input type="checkbox"/> Niveau 3 : 70 €	
<input type="checkbox"/> Nitrox : 25 €	
<input type="checkbox"/> Nitrox confirmé : 25 €	
Cours Apnée <i>Sur Autorisation du responsable section Apnée – Philippe THERET Nombre de places limitées (12 hors encadrement) Tarif : 10 € <i>sauf pour encadrants / initiateurs = gratuit</i></i>	
TOTAL 1 (Adhésion + Assurances + Formations)	

RECAPITULATIF TARIF ASSURANCES LAFOND
Piscine Sub : 11 € <input type="checkbox"/> Loisir 1 : 20 € <input type="checkbox"/> Loisir TOP1 : 39 € <input type="checkbox"/> Loisir 2 : 25 € <input type="checkbox"/> Loisir TOP2 : 50 € <input type="checkbox"/> Loisir 3 : 42 € <input type="checkbox"/> Loisir TOP3 : 83 € <input type="checkbox"/> Je ne prend pas l'assurance complémentaire <input type="checkbox"/>
Si vous ne souscrivez pas à l'assurance complémentaire proposée par le club, veuillez signer la déclaration suivante et fournir une attestation d'assurance mentionnant la pratique de la plongée, NEV, Apnée, et piscine.
Je soussigné(e)
atteste avoir été informé(e) de la faculté et de l'intérêt de souscrire une assurance individuelle accident ainsi que l'impose le code du sport.
A _____, le _____
Signature :

REDUCTIONS	A DEDUIRE
Réduction Adhésion seule = 30 € <i>licence prise dans un autre club, fournir copie attestation de la licence 2022</i>	
Réduction mineur, étudiant (25 ans), chômeur = 40 € <i>sur justificatif</i>	
Réduction Famille = 10 € <i>A déduire sur le 2nd inscrit et les suivants / Famille = même adresse</i>	
TOTAL 2 (Réductions)	
Montant total Cotisation 2021 – 2022 Total 1 - Total 2	

Nom et prénom du 1^{er} membre inscrit :

*(1) Nombre de plongées obligatoires au début du stage pour le passage des niveaux (sur autorisation du directeur technique Jean-François Rosier)
PA20/PE40 (N2) : 15 plongées dans l'espace de 0 à 20 mètres // PA40/PE60/N3 : 20 plongées en autonomie et 10 dans l'espace de 30 à 40 mètres (effectuées après le N2)*

Moyens de paiement : Chèques - Chèques Vacances - Coupon Sport ANCV - Ticket Loisir CAF

CHEQUE(S) lignes réservé à l'Administration : _____

Envoi des inscriptions : Cécile Mirey - 18 rue des Remparts - 36130 DEOLS

☎ 06 69 44 36 36 ✉ licence@subaqua-chateauroux.fr

PIECES A JOINDRE

- 1 PHOTOCOPIE** du certificat médical *Si compétition NEV, délivré obligatoirement par un médecin du sport ou fédéral (si besoin, nous demander le modèle fédéral avec liste des contre-indications)*
- 1 photocopie** du justificatif du niveau de plongée *si nouveau membre*
- Votre règlement** Par chèque - libellé à l'ordre du C.S.C.
(possibilité de régler en 3 chèques) ou autres comme ci-dessus indiqués
- Annexe Honorabilité signées**
- 1 photo** (pour les nouveaux membres)

A remettre au plus tard le 1er octobre 2021

Je désire une attestation pour mon CE

Date : ____ / ____ / ____

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

L'inscription n'est validée qu'après remise de votre dossier COMPLET

Bienvenue au CSC
et bonne saison sportive



ANNEXE 1 **« Contrôle Honorabilité »**

L'élargissement du contrôle d'honorabilité à tous les éducateurs et dirigeants bénévoles est destiné à prévenir les violences sexuelles dans le sport. Le dispositif administrativement contraignant s'impose aux fédérations, il repose sur la transmission automatisée des données lors de la prise de licence.

• **Information des licenciés**

« La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif et/ou d'exploitant d'établissement d'activités sportives au sens des articles L.212-1 et L.322-1 du Code du sport.

À ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L.212-9 du Code du sport soit effectué. J'ai compris l'objet de ce contrôle. »

• **Périmètre du contrôle d'honorabilité**

> **Notion d'éducateur sportif**

Elle résulte de la combinaison des articles L.112-1 et L.212-9 du Code du sport qui ciblent toute fonction, exercée à titre rémunéré ou bénévole, d'entraînement d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique et sportive, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle.

Elle est donc étendue à tout licencié exerçant des fonctions d'éducateur bénévole y compris si ses interventions:

- sont très ponctuelles ou aléatoires,
- sont réalisées uniquement auprès des majeurs,
- ne nécessitent pas de diplômes de brevet fédéral,
- se limitent à la gestion ponctuelle d'un groupe lors d'un match, d'un entraînement ou d'un stage.

> **Notion d'exploitant d'EAPS**

Elle résulte de l'article L.322-1 du COS et interdit à toute personne d'exploiter directement ou indirectement un EAPS si elle a fait l'objet d'une condamnation prévue à l'article L.212-9.

Un exploitant d'EAPS est une personne qui participe, en droit ou en fait, à l'organisation de l'établissement (du club) soit :

- toutes les personnes titulaires d'un mandat social (c'est-à-dire tous les élus),
- tous les salariés ou bénévoles qui disposent de prérogatives d'organisation.

Date : ____ / ____ / ____

Signature (précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)